



# RÔLES, DROITS ET RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS À LA MÉDIATION

## MÉDIATEUR :

---

**Rôle :** Le rôle du médiateur consiste à faciliter les discussions entre les parties afin d'en arriver à négocier le règlement d'un différend.

**Droits :** Le médiateur jouit des droits suivants :

- le droit d'obtenir que les parties s'engagent à participer de bonne foi à la médiation, comme en atteste la ratification d'une entente de médiation,
- le droit de fixer le cadre du processus de médiation, et ce, avec l'accord des parties,
- le droit d'obtenir en temps utile tous les renseignements et documents pertinents de toutes les parties.

**Obligations :** Il incombe au médiateur :

- d'expliquer à fond aux parties le processus de médiation existant à l'Office et de confirmer qu'elles sont conscientes de leurs rôles et de leurs obligations,
- de demeurer impartial et neutre,
- de respecter la confidentialité des renseignements,
- d'attester que toutes les parties sont en mesure de participer efficacement et équitablement à la médiation en confirmant la présence d'un décideur pour chaque partie à la médiation.

## PARTIES :

---

**Rôle :** Le rôle des parties consiste à discuter ouvertement et honnêtement ainsi qu'à négocier un règlement du différend.

**Droits :** Les parties jouissent des droits suivants :

- le droit de choisir la médiation comme méthode de règlement des différends,
- le droit de se retirer du processus de médiation en tout temps,
- le droit d'obtenir le concours d'un médiateur impartial et neutre pour faciliter les discussions,
- le droit au respect de la confidentialité des renseignements,
- le droit de contribuer à la conception du processus de médiation et à celle des règles de base.

**Obligations :** Il incombe aux parties :

- de signer l'entente de médiation et de participer de bonne foi,
- de partager honnêtement et ouvertement les renseignements pertinents avec le médiateur et les autres parties,
- de faire des propositions,
- d'accepter une prorogation du délai réglementaire si l'Office est déjà officiellement saisi de l'affaire.